

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA SECURITE
SOCIALE ET DE LA JUSTICE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

87/551 DU 5/10/87
DECRET N° /MTSSJ/DGFP/DGPCE/07

Portant intégration et nomination de
Monsieur OMPALINGOLI (Séraphin) dans les
cadres de la catégorie A hiérarchie I
des Services Sociaux (Santé Publique).

LE PREMIER MINISTRE

4/ISAS :

D.G.B.

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 076/84 du 7.12.1984, portant ratifica-
tion de l'Ordonnance n° 019/84 du 23.8.1984 portant modification de cer-
taines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62, portant statut général
des fonctionnaires;
(/u l'arrêté n° 2007/PP du 21.6.1958, fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires;
(/u le Décret n° 65/44 du 12.2.1965 abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du décret n° 63/376 du 22.11.1963, fixant le sta-
tut des cadres de la catégorie A I des Services de Santé;
(/u le décret n° 62/130/PP du 9.5.1962, fixant le ré-
gime des rémunérations des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/195/PP du 5.7.62, fixant la hié-
rarchisation des diverses catégories des cadres;
(/u le décret n° 62/197/PP du 5.7.62, fixant les caté-
gories des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62, portant statut gé-
néral des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/198/PP du 5.7.1962 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres;
(/u le décret n° 63/81/PP-DE du 26.3.1963, fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doi-
vent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et
8;

D.C.F.

(/u le décret n° 67/50/PP du 24.2.1967 réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et re-
classements;

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du décret n° 62/196/PP du 5.7.1962, fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires;

(/u le décret n° 84/056 du 8.8.1984, portant nomination
du Premier Ministre;

(/u le décret n° 87/481 du 20.8.87, portant nomi-
nation des Membres du Gouvernement;

(/u le décret n° 87/482 du 20.8.87, portant orga-
nisation des intérimaires des Membres du Gouvernement;

(/u le décret n° 85/260 du 5.3.1985 déterminant le
circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements
et révisions des situations administratives des agents de l'Etat;

(/u le Protocole d'Accord du 29.11.1980 signé entre
la Roumanie et la République Populaire du Congo;

(/u le dossier de candidature constitué par l'inté-
ressé;

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1er :- En application des dispositions combinées du décret n° 65/44 du 12-2-1965 et du Protocole d'accord du 29.11.1980 susvisés, Monsieur OMPALINGOLI (Séraphin), né le 5 Mai 1960 à Djambala, titulaire du Diplôme de Docteur en Médecine, Spécialité : Médecine Générale, obtenu à l'Institut de Médecine et Pharmacie IASI (ROUMANIE), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique) et nommé au grade de Médecin de 4° échelon Stagiaire, indice 1110.

ARTICLE 2 :- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales.

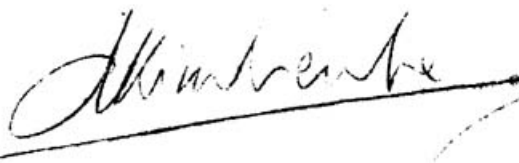
ARTICLE 3 :- Le présent arrêté qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera ~~enregistré~~, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. /-

BRASSAVILLE, le 5 OCTOBRE 1987

Par le Premier Ministre,

Le Garde des Sceaux,

Ministre du Travail, de la Sécurité Sociale et de la Justice,


Commandant Dieudonné KIMBEMBE.-


Ange Edouard POUNGUI.-

AMPLIATIONS :

JORPC 1
DGFP/DGPCE, 3
DGFP/BST... 3
D.E.B.3
D.C.F. 1
MSAS 2
DGSP' 2
DOSSIER3
INTERESSE.. 1
SGG/BC 2./-

